(N°. 105. *)

L O I

B. n°. 66.
D. 354.

Portant que les commissionnaires et entrepreneurs du roulage ne sont point assujétis à faire la déclaration et l'affiche des marchandises déposées chez eux en transit.

Cas
folio
FRC
10345
no. 64

Du 8 Vendémiaire, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur la lettre de la commission du commerce et des approvisionnemens de la République, relative à la pétition d'*Antoine-François Bricard*, entrepreneur et commissionnaire de roulage, qui se plaint de ce que le commissaire aux accaparemens de la section des *Amis de la patrie*, a fait une saisie de différentes marchandises adressées chez lui pour les conduire à leur destination, sous prétexte qu'il n'en avoit point fait de déclaration, conformément à la loi du 12 germinal;

Considérant que les entrepreneurs de messageries, les commissionnaires qui font le roulage, ne sont point assujétis à la déclaration ni à l'affiche prescrites par la loi du 12 germinal, pour les marchandises qu'ils expédient; mais qu'il est nécessaire de ne laisser aucun doute sur ce point;

Considérant d'ailleurs que, dans l'ordre hiérarchique des pouvoirs, c'est au directeur du juré d'accusation à casser une saisie qui aurait été faite sans être fondée sur une disposition précise de la loi, décrète :

ART. I.er Il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition d'*Antoine-François Bricard.*

II. Les commissionnaires et entrepreneurs du roulage ne sont point compris, dans la loi du 12 germinal, parmi ceux qui sont assujétis à faire la déclaration et l'affiche des marchandises déposées chez eux en *transit.*

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux.
Signé LEBLANC.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 9 Vendémiaire, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé* A. DUMONT, *président;* J. BORIE, CORDIER, *secrétaires.*

A PARIS, de l'imprimerie du Dépôt des Lois, place de la Réunion, ci-devant du grand-Carrousel.

THE NEWBERRY LIBRARY